

Une maison-tour qui ne sera pas construite

Autor(en): **L.G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **55 (1960)**

Heft 1-2-fr

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173766>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vingt-cinq ans de Tourisme pédestre suisse

La plupart de nos lecteurs connaissent les indicateurs et repères jaunes de l'Association suisse de Tourisme pédestre qui guident les promeneurs à l'écart des grandes routes. Maint ami de la nature a, en effet, déjà suivi de ces itinéraires qui permettent aux citadins de retrouver le contact avec la nature et de se rapprocher des choses du passé. Il n'est dès lors pas étonnant que l'initiateur de ce mouvement, M. J. J. Ess, ancien maître secondaire à Meilen, ait été pendant quelque temps à la tête du Heimatschutz zuricois. Tous les amateurs de promenades peuvent en tout cas lui être reconnaissants. Il n'a en effet pas eu la tâche facile et les débuts furent durs. Il fallut tout d'abord faire admettre une idée qui maintenant nous paraît naturelle, obtenir les appuis indispensables et trouver dans tous les cantons des hommes animés du même idéal.

Au cours des deux premières décennies l'A.S.T.P. a établi un réseau qui couvre le Jura, le Plateau et les Alpes et mis au point la signalisation des itinéraires. Une des forces du mouvement c'est que le fédéralisme a conservé ses droits. Ce sont en effet les sections cantonales qui font tout le travail pratique; l'organisation diffère suivant les cantons, mais partout l'esprit reste le même. Les hommes à la tête de l'A.S.T.P. peuvent ainsi se vouer à d'autres tâches, faire comprendre la nécessité de la marche, organiser des cours et s'occuper de l'édition de cartes et de guides. Plusieurs sections organisent d'ailleurs avec la collaboration des C.F.F. des excursions collectives dont le succès va grandissant; la presse s'intéresse à ces activités et le fait que depuis 1958 les Chambres fédérales accordent une modeste subvention à l'A.S.T.P. prouve que l'on reconnaît en haut lieu l'utilité et même la nécessité de cette initiative.

Le Heimatschutz suisse est heureux de féliciter le Tourisme pédestre à l'occasion de son jubilé.

Une maison-tour qui ne sera pas construite

Le fait n'est pas tout récent; mais il est digne toutefois d'être consigné ici.

Le rapport annuel du Heimatschutz bernois donne un tableau de l'activité, non seulement de la section cantonale, mais aussi des sous-sections. Le rôle des architectes-conseil est remarquable; autorités et particuliers s'adressent volontiers à eux.

Le rapport du groupe de Thoun nous renseigne sur un important projet de la municipalité, d'après lequel un alignement devait être modifié dans le quartier de la gare, et un immeuble de 14 étages, destiné à l'habitation, devait être construit à la Kreuzmatte, c'est-à-dire à proximité du cœur ancien de la ville. Le projet était soutenu par tous les partis. En votation communale il fut adopté.

Cependant l'opposition, c'est-à-dire le groupe du Heimatschutz ne tint pas la partie pour perdue. Elle formula une contre-proposition, insistant surtout sur le dommage immense causé à l'ensemble de la colline du Schlossberg par la présence toute voisine d'une maison-tour, et elle interjeta un recours de droit public.

Les choses ne vont pas toujours vite dans le canton de Berne. Au bout de treize mois (janvier 1959) une première réponse, négative, fut donnée par le préfet du district. Mais l'autorité de recours, qui est le Conseil d'Etat, se prononça en sens contraire, annulant ainsi la votation communale de 1957. Cette décision n'ayant pas été acceptée par les autorités communales de Thoun, celles-ci firent appel au Tribunal fédéral, lequel débouta la commune et donna raison au pouvoir cantonal.

La lutte avait été chaude. Le succès remporté contre le mot d'ordre des partis est d'autant plus significatif.

Ld G.